



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 52048

## Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes rencontrés par des jeunes ayant échoué au baccalauréat pour la première fois pour pouvoir se réinscrire en redoublement au sein de leur établissement. Les lycées, arguant d'un nombre trop important d'élèves, refusent l'inscription de certains jeunes au motif que leurs résultats scolaires de l'année précédente étaient insuffisants, procédant ainsi à une sélection qui ne paraît conforme ni aux textes ni à l'esprit de l'éducation nationale. Ces jeunes, refusés par leur lycée d'origine, connaissent ensuite les pires difficultés pour trouver un nouvel établissement d'accueil. Il lui demande de lui indiquer les règles existantes en matière de réinscription et, le cas échéant, de préciser les mesures qu'il entend prendre pour permettre à ces jeunes de pouvoir redoubler leur terminale dans de bonnes conditions et d'éviter ainsi d'en faire des exclus du système scolaire.

## Texte de la réponse

L'inscription dans les lycées des élèves redoublants des classes terminales est précisée dans la circulaire n° 79-236 du 23 juillet 1979 : « Ces redoublements doivent être acceptés dans la limite des possibilités offertes par les structures qui ont été arrêtées dans les établissements scolaires pour la prochaine rentrée scolaire. » Les recteurs et les inspecteurs d'académies mettent le plus souvent en place des dispositifs permettant de repérer les places vacantes dans les lycées et de centraliser les demandes afin de gérer au mieux ces demandes de redoublements. Des critères, autres que ceux des résultats au baccalauréat, peuvent être pris en compte : choix d'option, proximité géographique, présence d'internat... De ce fait, fréquemment le redoublement ne peut être assuré dans l'établissement d'origine de l'élève, mais dans un établissement voisin qui offre des capacités d'accueil suffisantes. La rencontre avec les familles permet aussi de présenter l'accès au baccalauréat professionnel comme une solution possible, notamment lorsque l'échec au baccalauréat général ou technologique est multiple.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Cardo](#)

**Circonscription :** Yvelines (7<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52048

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 9 octobre 2000, page 5717

**Réponse publiée le :** 26 février 2001, page 1242